



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 09 mars 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Impasse des Soupirs

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 06.03.2026, par la société Larribe et Chevalier, 399 avenue du Tour de Loyre 19360 Malmort
- Afin de permettre le bon déroulement de détection de réseaux, sis Impasse des Soupirs, à HENRICHEMONT, à compter du 20.04.2026 et ce pendant 5 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à la société Larribe et Chevalier, 399 avenue du Tour de Loyre 19360 Malmort, sis Impasse des Soupirs à HENRICHEMONT, à compter du 20.04.2026 et ce pendant 5 jours calendaires ;

**Article 2<sup>ème</sup>** : La circulation des véhicules sera interdite sis Impasse des Soupirs pendant le temps de l'intervention.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260309-2026-24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publié sur le site de la commune le 10.03.2026

Le Maire,  
Gilles BUREAU

